

Affiché le:	415123
Retiré de l'affichage le:	

Envoyé en préfecture le 28/04/2023  
Reçu en préfecture le 28/04/2023  
Publié le   
ID : 068-216803486-20230426-DE\_2023\_35-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département du Haut-Rhin  
Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

COMMUNE DE VIEUX-THANN

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-six avril à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vieux-Thann, régulièrement convoqués le 21/04/2023, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Daniel NEFF, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal élus : 23  
Nombre de membres présents : 15

Nombre de membres en exercice : 22  
Nombre de membres votants : 16

**Présents (15)** : M. Daniel NEFF Maire, M. René GERBER, Mme Suzanne BARZAGLI, Mme Marie-Brigitte WERMELINGER, M. Philippe KLETHI, M. Rodolphe KIRSCH, Mme Estelle GUGNON, M. Pascal GERBER, M. Jean-Claude SALLAND, Mme Brigitte SCHMITT, M. Jean-Louis BIHR, M. Bernard FOHR, M. Jean-Bernard MULLER, Mme Salomé DIETRICH, M. Maurice BEHRA, Mme Amélie BARRET.

**Procurations (1)** : Mme Fabienne CHRISTEN à M. Jean-Claude SALLAND.

**Excusés (5)** : Mme Virginie HAGENMULLER, Mme Sandra SOEHNLEN, Mme Marie-Ange FINCK, Mme Jacqueline INGOLD, M. Paul MEYER.

**Absent (1)** : Mme Salomé DIETRICH

Référence de la délibération : DE\_2023\_35

**POINT 2 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

**VOTE** : Pour : 16                      Contre : 0                      Abstention : 0

M. le Maire, invite le Conseil Municipal à désigner le secrétaire de séance conformément à L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les membres du Conseil Municipal présent.

**Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **approuve** la désignation de Mme Amélie BARRET comme secrétaire de séance et comme **secrétaire auxiliaire de séance** Mme Amélie SARA, Directrice Générale des Services, conformément à l'article L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie que la présente délibération a été rendue exécutoire par publication ou notification le vendredi 28 avril 2023 et envoi en SOUS-PREFECTURE de THANN-GUEBWILLER pour contrôle de légalité le vendredi 28 avril 2023.

*Pour extrait certifié conforme fait en deux exemplaires originaux.*

Fait à VIEUX-THANN, le vendredi 28 avril 2023.

Le secrétaire de séance

Amélie BARRET

L'auxiliaire de séance

Amélie SARA

Le Maire

Daniel NEFF

